

## dépassement de 30 minutes

Posté par picasse - le 12 Décembre 2011 à 09:29

---

bonjour à tous

Pourriez vous m'apporter une solution je pars en famille le 05 juillet de Paris pour Bangkok , nous arrivons sur le sol thaïlandais le 06 dans l'après midi et notre départ à lieu le 05 Août à 00h30 de bangkok .(soit 31 jours)La législation est claire au delà de 30 jours extension de visa obligatoire . .Ma question est la suivante dois-je vraiment être obligé de faire faire trois visas pour un dépassement de 30 minutes.. .Puis-je rentré en salle d'embarquement avant le 5 Aout soit Le 04 Aout vers 23h50 .Je suis un peu vexé d'être obligé d'acheter trois visa pour si peu ..Suis-je dans la légalité .Dans se genre de situation j'ai peut-être plus intérêt à payé l'amende d'un jour supplémentaire sans être en délit

Merci de me donner la situation a adopter

Cordialement

---

## Re: dépassement de 30 minutes

Posté par Supermotard - le 12 Décembre 2011 à 22:31

---

Il faudrait se renseigner auprès du consulat ou de l'ambassade, mais d'après moi, ce qui compte c'est l'heure à laquelle tu passe devant les services de l'immigration. Mais dans ton cas, il semble bien que cela ne représente pas 30 mn mais bien une demi-journée.

En ce qui me concerne, il m'est également arrivé de dépassé ainsi de peu. Une première fois le fonctionnaire ne s'est rendu compte de rien. Mais une deuxième fois, on m'a fait sortie de la queue, j'ai eu droit à une leçon de moral (en Thaï !) avec les gros yeux et à deux coups de tampon sur mon passeport pour régulariser... Mais je n'ai pas eu à payer la pénalité prévue en pareil cas.

En fait, tout cela est au bon vouloir de l'agent qui te contrôle...

Evidemment, l'idéal serait de bien regarder les heures et de passer devant l'immigration à ta sortie avant les 30 jours, même si tu dois en suite errer quelques heures dans la zone de free taxe qui est d'ailleurs plutôt (très) sympa à Suvarnabhumi ! Va faire un tour du coté du commerce de vins... Tu pourras t'écarquiller les yeux sur des Romanée Conti, Cheval Blanc et autres Châteaux Margaux !

=====

## Re: dépassement de 30 minutes

Posté par Loei-issan - le 13 Décembre 2011 à 14:35

---

Pas de problème, ton vol décollant le 05 à 00H30 il est plus que certain que tu auras déjà passé les douanes depuis un bon bout de temps. Tu fais tes formalités vers 23H00 au plus tard, et tu profites tranquillement de la zone free taxes qui est bien plus agréable que le grand hall avant les douanes. Tu y trouveras pas mal de boutiques où flâner et quantité d'échoppes pour boire et te restaurer. Il y a aussi certainement pas wifi mais je ne peux pas l'assurer à 100% pour cela.

Donc tu peux partir l'esprit apaisé, tu seras bien dans tes 30 jours.

---

## Re: dépassement de 30 minutes

Posté par Supermotard - le 13 Décembre 2011 à 22:34

---

Oui tu as raison Loie Issan, le dépassement n'est pas d'une demi-journée comme je l'ai écrit par erreur mais bien de 30 mn. Il est donc en effet certain que le passage devant l'immigration se fera avant que le délai de 30 jours ne soit dépassé.

Mon problème personnel en matière d'immigration est maintenant que j'ai déjà séjourné 7 mois sur les 12 derniers avec des visa tourisme... alors que l'on a droit à 6 mois maximum. J'espère qu'ils ne vont pas me bloquer pour le prochain voyage. Si je passe, je ferais sans délai mon inscription au cours de Thaï pour plus de 200 h. Ainsi, je réaliserais mon projet d'apprendre enfin dans de bonne conditions la langue tout en étant dans la légalité côté visa, puisque le visa étudiant permet de rester 1 an en ayant seulement à passer une fois tous les trois mois devant le bureau de l'immigration et sans avoir à sortir de Thaïlande.

---

## Re: dépassement de 30 minutes

Posté par Loei-issan - le 15 Décembre 2011 à 14:24

---

Sinon tu as aussi l'option du visa non immigrant qui te permet de rester 15 mois si tu n'as pas le temps ou l'opportunité de suivre les cours, visa que tu peux obtenir assez facilement si tu projettes de retourner en France quelques jours. Pour ce visa pas besoin d'avoir 50 ans, pas besoin de prouver le moindre revenu, il est de plus multiples entrées, il faut juste faire un petit stamp à un poste frontière tous les trois mois (l'occasion de faire un petit saut à Loei puisque nous y avons un poste frontière apte à y faire ce type de stamp et cela ne prend pas plus de 15 minutes).

---